



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023-33 – 07-12

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation : 2 octobre 2023

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 18

- **Étaient présents :** Jean-Luc DARMANIN, **Maire ;**
 Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, **Adjoints ;**
 André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS,
 Élodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THEVENOT,
Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés :** Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT,
 Martine LAMOUROUX ;

- **Était absent :** Néant ;

- **Procurations :** Fabienne GALVEZ à Bernard GOMBERT
 Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN
 Sylvette PIERRON à Monique GIBERT
 Thierry LUCAT à André SCHMIDT
 Martine LAMOUROUX à Pierre BOLLIET ;

- **Secrétaire de séance :** Christiane CAMBEFORT

Délibération n°2023-33 – 07-12 / Décision modificative n°2 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-08-07-06 du 13 avril 2023 adoptant le Budget Principal de l'année 2023 et la délibération n°2023-18-07-07 du 9 juin 2023 adoptant la décision modificative n°1 ;

Considérant que le conseil municipal a voté le budget par nature au niveau du chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

Considérant qu'il convient de procéder à des virements et ajustements de crédits en section de d'investissement ;

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chap	intitulé	Budget 2023+ DM 1	DM 2	total
OO1	Solde antérieur	314 122,79		314 122,79
16	Remboursement capital dette	170 000,00		170 000,00
Op 41	Réserve foncière	30 000,00		30 000,00
Op 43	Amélioration des bâtiments	53 000,00		53 000,00
Op 48	Acquisition de matériels	70 000,00		70 000,00
Op 63	Plu – études diverses	46 060,00		46 060,00
Op 88	Modernisation Vidéo Protection	20 000,00		20 000,00
Op 92	Rénovation Mairie	223 269,21		223 269,21

Op 96	Renouvellement flotte véhicule	15 000,00	8 000,00	23 000,00
Op 132	Entrée de ville Plaissan	130 000,00	- 8 000,00	122 000,00
Op 142	Aménagement Mairie	20 000,00		20 000,00
Op 144	Programme Voirie 2023	178 000,00		178 000,00
Op 145	Appart Camp de la Cousse	39 600,00		39 600,00
Op 146	Rénovation appart La Poste	55 000,00		55 000,00
Op 147	Travaux éclairage public	100 000,00		100 000,00
	TOTAL	1 464 052,00	0,00	1 464 052,00

Opération 96

Ajustement des crédits relatif à l'achat d'un tracteur d'occasion pour remplacer l'actuel hors service

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE la décision modificative n°2 du budget principal.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN

